



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20455
9 février 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 9 FEVRIER 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS
INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

En ma qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à exprimer à nouveau la très profonde préoccupation du Comité devant la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé.

En conséquence et se référant à la lettre de la Mission permanente d'observation de la Palestine en date du 7 février 1989 (S/20451), le Comité appuie pleinement la demande formulée par le Représentant permanent de la Tunisie au nom du Groupe arabe dans sa lettre du 8 février 1989 (S/20454), tendant à ce que le Conseil de sécurité se réunisse immédiatement afin d'examiner la situation dans le territoire palestinien occupé.

Le Président du Comité pour
l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien,

(Signé) Absa Claude DIALLO
